



## COMMUNE D'HERMANCE



# AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2025 a voté la délibération suivante :

***Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3'200 F pour permettre l'organisation de nouvelles formations BLS-AED***

Vu le succès remporté par les deux demi-journées de formation BLS-AED destinées aux habitants ;

Vu le préavis de la commission des finances du 3 mars 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal**  
en présence de 12 de ses membres  
**accepte par 11 oui, 0 non 0 abstention**  
*majorité simple*

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de 3'200 F destiné à organiser deux nouvelles formations BLS-AED.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 3290.00.31300.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



# République et canton de Genève



Stéphanie Tourette  
Présidente du Conseil



Chrystel Pion  
Secrétaire du Bureau

Date d'affichage : 2 avril 2025  
Délai référendaire : 28 mai 2025